

# **Les académies de langue arabe et leur nature : réponse du Dr Taha Hussein Bey au Dr Mansour Fahmy Bey**

*Al-Ahram, 6 mars 1937.*

1 Mon cher ami, rédacteur en chef d'al-Ahram :

2 Chaleureuses salutations. Ceci dit... j'ai lu aujourd'hui le précieux article qu'al-Ahram a publié de mon ami le professeur Dr Mansour Fahmy Bey, en réponse à certaines de mes propres vues sur les affaires de l'Académie de langue.

3 J'espère que vous me permettrez de reprendre la question avec mon estimé ami sur certaines des opinions qu'il y a avancées aujourd'hui, et je voudrais préfacier cette discussion en disant qu'il ne m'est jamais venu à l'esprit qu'une divergence d'opinion sur une question de science, de lettres ou de politique pût jamais causer offense à l'une ou l'autre partie au désaccord ; si je l'avais pensé, je n'aurais jamais publié un seul mot dans les journaux depuis le jour où j'ai commencé à m'adresser aux gens par leur entremise.

4 Que mon ami se rassure donc ; car son article m'a fait plaisir et ne m'a pas offensé, et j'espère que mon propre article d'hier lui a fait plaisir et ne l'a pas offensé, et j'espère que ce que j'écris maintenant lui fera plaisir aussi, et ne causera offense, ni peu ni prou.

5 Le premier point sur lequel je diffère de mon ami est la question de la compétence exclusive de l'Académie de langue pour forger les termes techniques des sciences et des arts ; car je supposais que nous pourrions différer sur bien des choses avant de différer sur une question comme celle-ci, dont la nature est si claire, et dont l'évidence même ne laisse place à aucun désaccord.

6 Le Dr Mansour Fahmy Bey connaît bien trop les affaires des académies de langue pour avoir besoin que je lui rappelle que ce n'est pas, et que cela ne doit pas être, l'affaire de ces académies — et elles n'ont jamais prétendu que cela le fût — de forger les termes techniques des sciences et des arts ; elles ne font qu'enregistrer, de ces termes, ce que les savants et les praticiens d'un art donné ont eux-mêmes forgé, une

fois que cela convient à la langue et que l'usage l'a établi.

7 Mon estimé ami est professeur de philosophie ; peut-il me dire quel ouvrage de référence il consulte lorsqu'il cherche un terme philosophique en logique, en psychologie ou en métaphysique : est-ce le dictionnaire compilé par l'Académie française ? Ou bien l'un des nombreux dictionnaires philosophiques — le plus proche de nous et le plus commode étant celui de notre maître et ami André Lalande ?

8 Et si le Dr Mansour Bey avait besoin de chercher un terme dans une des sciences naturelles, ou dans une branche de la médecine, le chercherait-il dans le dictionnaire de l'Académie française ? Ou le chercherait-il plutôt dans l'un des dictionnaires des sciences et des arts, compilé non par l'académie de langue mais par un corps de savants et de praticiens de cet art ? Et si mon ami avait besoin de chercher un terme arabe en logique, ou dans une branche quelconque des sciences arabes, le chercherait-il chez al-Fayrouzabadi, Ibn Makram, Ibn Sida et leurs pareils parmi les philologues et les lexicographes ? Ou le chercherait-il dans l'un de ces ouvrages composés par des savants spécialisés dans la terminologie technique ?

9 La chose, comme je l'ai dit, est trop claire pour admettre le désaccord, et j'ai toujours dit, et je continuerai toujours à dire, et les Français cultivés continueront toujours à dire avec moi, que l'Académie française se rendrait ridicule si elle se détournait de la sauvegarde de la pureté et de la clarté de la langue pour se mettre à forger des termes techniques ; car les savants seuls forgent leurs propres termes et leur vocabulaire propre, et il n'appartient pas à d'autres de s'immiscer auprès d'eux, ni de partager avec eux la dénomination de ce qu'ils ne maîtrisent pas eux-mêmes comme il faut, dans le domaine de la science pure et de sa terminologie.

10 Les choses sont en train de se renverser en Égypte : nous voulons que les médecins aillent trouver les membres de l'Académie de langue pour leur demander des noms pour des notions médicales que les membres de l'Académie ne comprennent pas correctement, et dont ils ne savent peut-être rien du tout, tandis que les membres de l'Académie française vont, eux, trouver les médecins, pour leur demander le sens des mots médicaux que l'usage a établis et qui doivent prendre leur place dans le dictionnaire de l'Académie.

11 Il ne faudrait même pas mentionner la pratique de l'Académie consistant à consulter des experts, car c'est un gaspillage de temps,

d'effort et d'argent à la fois ; les experts assistent aux commissions de l'Académie pour enseigner à ses membres ce qu'ils ne savent pas, et pour entendre d'eux ce qu'eux-mêmes ne peuvent correctement juger, et toute l'affaire se termine par un gaspillage, de la part de l'État, du temps de ses savants et de ses experts à la fois, et un gaspillage, en outre, de l'argent dépensé pour les uns comme pour les autres.

12 L'Académie française n'organise pas ses commissions selon cette curieuse manière égyptienne, où les experts lui sont simplement imposés ; car l'Académie française ne se charge pas elle-même, et personne ne la charge, de ce qu'elle ne peut correctement assumer en matière de création de termes scientifiques, et si quelqu'un tentait de l'en charger, elle refuserait, s'estimant au-dessus de s'immiscer dans ce qu'elle ne maîtrise pas comme il faut. Dans nos époques anciennes, les gens de lettres et les critiques riaient des philologues et des grammairiens chaque fois qu'ils s'aventuraient dans la critique littéraire pure, classant tel poète au-dessus de tel autre. Combien plus, alors, s'agissant des médecins et des mathématiciens, lorsque s'immisce dans leurs affaires quelqu'un qui ne connaît ni la médecine ni les mathématiques ?! La langue, du reste, ne se légifère pas par décret, ne se répand pas par voie de résolutions, et ne se crée pas artificiellement ; elle est, bien plutôt, un phénomène naturel que le besoin crée, que l'usage affine, et que les académies ne font qu'enregistrer.

13 Non ; il n'appartient pas à l'Académie de langue de forger les termes techniques des sciences, et ceux qui ont demandé cela à notre Académie se sont trompés. J'espère sincèrement qu'ils trouveront quelque moyen de corriger cette erreur ; car s'ils ne le font pas, ils continueront à légiférer l'impossible, à gaspiller de l'argent, et à exposer un certain nombre de nos savants à des tâches pour lesquelles ils ne sont guère faits.

14 Quant aux dialectes... leur affaire est vraiment étonnante. Que veut mon ami que notre Académie de langue fasse à leur sujet ? Et d'ailleurs, quelle forme pourrait même prendre son étude ou son avis sur eux ? J'ai dit : c'est l'affaire des universités et des instituts spécialisés. Mon ami le Dr Mansour Bey en convient avec moi, et pourtant il veut que ce soit aussi l'affaire de l'Académie de langue — permettez-moi donc de lui poser deux questions : connaît-il une seule académie de langue, dans un pays quelconque de la terre autre que l'Égypte, qui se charge officiellement d'étudier les dialectes ? Et à quoi ressemblerait une telle charge officielle ?

15 Je suis tout à fait certain que ceux qui imposent à notre Académie l'étude des dialectes ne se sont jamais représenté ce sujet clairement. L'Académie doit-elle fonder un institut où seraient enregistrées les voix des gens dans toute la diversité de leurs dialectes ? Cet institut doit-il contenir des phonographes de toutes sortes, par lesquels les gens pourraient écouter ces voix et ces dialectes ? Les membres respectés doivent-ils se réunir autour du phonographe pour écouter les divers dialectes selon les différents pays arabes, chacun se mettant ensuite à consigner ses observations sur ces dialectes ? Ou bien veulent-ils que celui d'entre eux qui souhaite étudier tel dialecte entreprenne seul la recherche, l'étude, l'observation et l'enregistrement, puis présente un résumé de tout cela à ses collègues pour approbation après discussion et débat ?

16 Si c'est la première hypothèse, notre Académie se transformera en une école — qui pourrait bien finir par devenir une maison de divertissement et de rire, que les gens visiteraient pour entendre les dialectes de la Haute-Égypte, de la Charqiya, du nord de la Syrie et du Maghreb le plus lointain — et je ne pense pas que quiconque ait vraiment songé à cela, bien que tout soit possible.

17 Et si c'est la seconde, quelqu'un peut-il me dire pourquoi cette tâche devrait être spécialement consacrée dans la loi ? A-t-il échappé à ceux qui ont rédigé et adopté la loi que le sens de cette disposition est que notre Académie doit toujours compter parmi ses membres des spécialistes des dialectes ? Je ne nie pas la valeur de la discipline qui prend les dialectes pour objet d'étude ; c'est une branche fondamentale de la grammaire et de la métrique. Mais de quels dialectes notre Académie veut-elle s'occuper ? Des dialectes anciens, dont l'affaire se rattache à la langue, à la grammaire et à la morphologie — ou des dialectes modernes ? Et si c'est de ces derniers, à quelle fin ? Pour les faire mourir, ou pour leur redonner vie ? Et qui a jamais dit que c'était la tâche de l'Académie de langue de faire revivre les dialectes vulgaires, ou de mener contre eux une campagne chaque année ? Et quand l'Académie française a-t-elle jamais tenu une séance pour faire revivre les dialectes du sud, par exemple, ou pour leur déclarer la guerre et envoyer des expéditions et des armées les conquérir ?

18 Non, mon estimé ami ; la science des dialectes a son importance et sa valeur, mais sa place propre est l'université, non l'Académie, et si l'Académie s'en occupe, elle ne le fait qu'incidemment, chaque fois que le besoin s'en présente de temps à autre. Mais que son étude, et une

attention particulière à son sujet, soient imposées à l'Académie comme une affaire de principe — voilà une chose qui n'a pas de sens et qui ne tient pas, et je crains fort que les honorables députés n'aient été trompés à ce sujet, et j'espère de tout cœur qu'ils ne regretteront pas la décision qu'ils ont prise à cet égard ; le plus aimable que l'on puisse en dire est que l'inscrire dans la loi est un geste futile, sans utilité ni profit — et Dieu nous garde d'en subir le tort, sur lequel je ne veux pas m'attarder dans cet article.

19 Et que mon ami le Dr Mansour Bey ne suppose pas que je nie l'attention des savants européens envers les dialectes ; je sais fort bien qu'ils y prêtent la plus grande attention, et j'ai moi-même invité, il y a quelques semaines, un des plus éminents professeurs suisses à donner aux étudiants de la Faculté des Lettres quelques conférences sur un dictionnaire en cours de compilation pour certains dialectes vulgaires suisses. Mais ce que je nie le plus formellement, c'est que les académies de langue elles-mêmes doivent s'occuper de ces dialectes ; que mon estimé ami me montre donc une seule manifestation de ce genre de souci dans une académie de langue chargée de préserver la pureté et la clarté de la langue.

20 Quant à la renaissance de la littérature arabe... son histoire est, elle aussi, curieuse, car l'affaire suit ici le même schéma que tout ce qui concerne notre Académie de langue, reposant sur une image erronée partagée par les deux côtés. Ceux qui veulent occuper l'Académie de la renaissance de la littérature arabe imaginent que cela signifie qu'aucun livre ne devrait être publié, aucun ouvrage ancien recherché, sans l'approbation de l'Académie et sous sa supervision. Et ceux qui contestent à l'Académie le souci de faire revivre cette littérature imaginent que cette renaissance signifierait que l'Académie s'imposerait des livres, limitant ses efforts à cette seule tâche, à l'exclusion de tout le reste. Les deux côtés se trompent ; car tout corps savant qui s'occupe de la langue arabe ne vaut rien et ne sert à rien si la publication de l'ancienne littérature arabe ne figure pas parmi les premières de ses tâches, car cette littérature est le fondement même de la langue — et qui conteste cela a nié les premiers principes les plus élémentaires, ou a délibérément choisi d'être un ennemi de cette langue.

21 L'Université égyptienne continuera à publier des livres arabes anciens tant que subsistera la Faculté des Lettres, et al-Azhar aussi continuera à publier des livres arabes anciens, et la Dar al-Kutub, le Comité de rédaction et des particuliers en Orient comme en Occident

continueront tous à publier des livres arabes anciens — et rien de tout cela n'empêche l'Académie de langue d'accomplir son propre devoir premier, qui est l'étude de la langue arabe, étude dont la publication de sa littérature ancienne est l'un des fruits.

22 Dieu me garde qu'il me vienne jamais à l'esprit d'accuser mes maîtres et amis parmi les savants orientalistes de notre Académie de langue d'une quelconque insuffisance dans leur connaissance de notre littérature ancienne, ou d'une quelconque incapacité à la lire et à la comprendre — c'est d'eux que j'ai moi-même tiré mon propre savoir, chose dont je suis fier de me réclamer, vers qui je reviens sans cesse, et dont je tire profit chaque fois que je les rencontre. Mais ce que je sais, c'est que ces professeurs orientalistes sont parmi les personnes les plus soucieuses de voir publiée la littérature arabe ancienne, et les plus soucieuses que l'Égypte ait la plus grande part dans cette publication, et que tous les corps savants égyptiens, l'Académie de langue parmi eux, y prennent part.

23 Et j'ai entendu quelqu'un dire, à la Chambre des députés, que le ministère de l'Instruction publique n'avait alloué, dans le budget de l'Académie, que deux mille livres à la renaissance de la littérature arabe — prenant cela comme preuve que l'empressement du ministère pour cette renaissance n'était pas très grand. C'est étrange, en vérité ; car ce qu'il aurait fallu dire au ministère de l'Instruction publique, c'était : augmentez cette somme et portez-la à cinq mille livres, afin que l'Académie puisse véritablement s'illustrer dans cette branche d'activité et s'y illustrer bien — et non : épargnez-vous, et épargnez à l'Académie, cette peine, et dépensez cet argent comme il vous plaira ailleurs.

24 Pour conclure, j'ai dit plus que je ne le voulais, bien que je me sois contraint à la brièveté, et je reste persuadé que les lois ne sont pas immuables, qu'elles sont susceptibles de réforme, et que l'Académie elle-même demandera un jour la réforme de son propre statut, afin de s'épargner la création de termes scientifiques et l'affaire des dialectes, et de se consacrer plutôt à faire revivre la littérature arabe et à composer des dictionnaires véritablement utiles. Et qui sait — peut-être Dieu accordera-t-il au Sénat un succès que la Chambre des députés n'a pas obtenu ; et si l'Égypte doit avoir une académie de langue, que ce soit du moins une académie de langue utile et raisonnable.